



## **CLINIQUE DE DÉVELOPPEMENT DE PROJETS LE 28 MARS 2018**

Sainte-Anne-des-Monts

Le comité de pilotage du Budget participatif invite tous les citoyens et organisations qui souhaitent présenter un projet dans le cadre du Budget participatif à participer à la clinique de développement de projets qui aura lieu **le mercredi 28 mars à 19h à la salle 210 de l'hôtel de ville**. Cet échange d'idées vise à faire émerger de nouveaux projets pour la communauté de Sainte-Anne-des-Monts.

La rencontre peut aussi vous permettre de mieux connaître le fonctionnement d'un budget participatif, ou encore de rencontrer des citoyens qui souhaitent s'impliquer pour développer des projets semblables ou complémentaires aux vôtres.

Venez développer vos idées : en équipe, nous pourrons vous accompagner afin de déposer un projet bien étoffé qui sera ensuite soumis au vote populaire. Rappelons que la Ville de Sainte-Anne-des-Monts dédie 25 000\$ à cette première édition du Budget participatif, une démarche qui permet à la population de voter parmi des projets soumis par des citoyens et accompagnés par l'équipe municipale.

Profitez de cette première rencontre de tempête d'idées pour nous faire part de vos projets, innover et être créatifs! Le budget participatif, c'est l'affaire de tous!

**Inscrivez-vous** au rendez-vous du 28 mars en appelant au 418-763-3309 ou en écrivant à [secretariat.sadm@globetrotter.net](mailto:secretariat.sadm@globetrotter.net).

### **INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Le budget participatif vise à réaliser des initiatives citoyennes à partir du budget d'investissements de la municipalité. Les projets durables ne demandant pas de frais de fonctionnement récurrents (sauf si un partenaire s'engage formellement à les assumer) et destinés à rejoindre l'ensemble des annemontois peuvent être admissibles, à condition de respecter les règlements ainsi que l'ensemble des normes municipales.

### **DATES IMPORTANTES**

**28 mars** : première rencontre obligatoire pour présenter vos projets.

**25 avril** : atelier de bonification obligatoire (rendez-vous avec les membres de l'équipe municipale et le comité de pilotage).

**1<sup>er</sup> juin** : date limite pour soumettre un projet à partir du formulaire de participation.

**20 août au 21 septembre** : période de vote pour les citoyens de Sainte-Anne-des-Monts.